

10 NOVEMBRE 2021

Affiché/publié le : 17 NOV. 2021

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	23
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 10 novembre 2021, le Bureau communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 4 novembre 2021, s'est réuni à 22h14, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers	
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette	
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan	Du point 1 au point 3
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin	
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge	
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette	
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny	
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois	
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis	
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas	
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau	
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry	
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay	
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau	
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay	
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin	
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux	
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan	

Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson	Du point 1 au point 8
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette	
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust	
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle	
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous	

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Lucie SELLEM	a donné pouvoir à	Monsieur Igor TRICKOVSKI
Monsieur Nicolas SAMSOEN	a donné pouvoir à	Monsieur Francisque VIGOUROUX
Monsieur David ROS	a donné pouvoir à	Monsieur Clovis CASSAN
Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur de LASTEYRIE

DELEGUE ABSENT EXCUSE

Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
-------------------------	-----------------------

DELEGUE ABSENT

Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas	Au point 4
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson	Du point 9 au point 14

Secrétaire de séance : Clovis CASSAN

Soit 23 délégués présents et 26 délégués présents et représentés du point 1 au point 3.

Soit 22 délégués présents et 26 délégués présents et représentés du point 4 au point 8.

Soit 21 délégués présents et 25 délégués présents et représentés du point 9 jusqu'à la fin de la séance.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2021

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ADOPTE le procès-verbal de séance du Bureau communautaire du 13 octobre 2021.

2 - ADIL 91 : CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE PERMANENCES

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention de mise en œuvre de permanences avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement en Essonne (ADIL91) ci-annexées ;
2. DECIDE d'attribuer une subvention de 10 000 euros, correspondant à la mise en œuvre de permanences spécifiques sur le territoire ;
3. AUTORISE le Président à signer la convention de mise en œuvre de permanences ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2021 chapitre 65 et article 6574.

3 - ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'EFFICACITÉ ENERGÉTIQUE (ACTEE) : CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME CEE ACTEE CEDRE - AVENANT N°1

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de partenariat, ci-annexé, relatif à la mise en œuvre du programme ACTEE CEDRE ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 et tous documents relatifs à ce projet.

4 - SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE PARIS-SACLAY AMÉNAGEMENT : CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DU LYCÉE CAMILLE CLAUDEL À PALAISEAU - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue,

1. APPROUVE le compte rendu annuel d'activité de la Société d'Economie Mixte Paris-Saclay Aménagement, tel que joint à la présente délibération, portant sur la concession d'aménagement du quartier du lycée Camille Claudel à Palaiseau au titre de l'année budgétaire 2020.

ADOPTÉE par (15 VOIX)

15 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Clovis CASSAN , M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE , M. Guillaume VALOIS, M. Florian GALLANT

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean-Pierre MEUR, Mme Sandrine GELOT, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Bernard GLEIZE, M. Igor TRICKOVSKI

5 - ZAC DU QUARTIER DE MOULON : APPROBATION DE LA 2ÈME PHASE DE REPRISE EN GESTION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS D'INFRASTRUCTURE

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la 2^{ème} phase de reprise en gestion des équipements publics d'infrastructure de la ZAC de Moulon, telle que figurant sur le plan joint à la présente délibération, conformément au Programme des Equipements Publics (PEP) modificatif de la ZAC de Moulon ;
2. DIT que cette reprise en gestion ne sera effective qu'une fois les procès-verbaux de remise d'ouvrages constatant la bonne finalisation des travaux desdits équipements publics d'infrastructure signés par l'ensemble des parties concernées ;
3. INDIQUE que le coût de cette 2^{ème} phase de reprise en gestion des équipements publics d'infrastructure de la ZAC de Moulon figurera au Budget Primitif 2022 ;
4. AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier, et notamment les procès-verbaux de remise d'ouvrages actant la reprise en gestion par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

6 - CHOOSE PARIS RÉGION : CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT 2021 ET ANNEXE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION AU MARCHÉ INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER (MIPIM) 2021

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la convention-cadre de partenariat entre Choose Paris Région et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;
2. APPROUVE l'annexe financière proposée par Choose Paris Region pour les prestations de conception, réalisation et mise en œuvre du stand « Paris Region » ainsi que de communication de l'espace francilien dans le cadre du MIPIM 2021 ;
3. AUTORISE le Président à signer la convention-cadre et l'annexe financière ci-annexées, ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021, fonction, chapitre et article nécessaires.

7 - 91 D'OR 2021 - MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE (MEDEF) ESSONNE: CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) Essonne relative à l'organisation de la 29^{ème} cérémonie des 91 d'Or ;
2. DECIDE de contribuer financièrement à l'organisation de la cérémonie, à hauteur de 6 000 € net ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2021, fonction, chapitre et article nécessaires ;
4. AUTORISE le Président à signer ladite convention de partenariat ainsi que tout document relatif à ce dossier.

8 - CHALLENGE NUMÉRIQUE "OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET FISCAL" EN PARTENARIAT AVEC CAP DIGITAL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE BPI FRANCE

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. SOLLICITE le concours financier de BPI FRANCE dans le cadre du challenge numérique « Observatoire économique et fiscal » organisé en partenariat avec CAP DIGITAL ;
2. AUTORISE le Président à signer le contrat d'aide en subvention ainsi que ses éventuels avenants ;
3. AUTORISE la perception de la subvention de 31 796 euros, soit 50% des dépenses éligibles ;
4. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires ;
5. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet.

9 - CHILLY-MAZARIN : GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE BAILLEUR SEQENS DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS 26-28 AVENUE CHARLES-DE-GAULLE

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 1 299 994,00 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°125714 constitué de 3 lignes de prêt ;

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

4. ENGAGE la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

10 - ASSOCIATION "NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS" : RENOUELEMENT D'ADHESION 2021-2022

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'association « Nos quartiers ont des talents » (NQT) pour l'année 2021-2022 ;
2. ATTRIBUE le versement d'une cotisation de 11 960 euros à l'association, correspondant au montant de l'adhésion pour 2021-2022 ;
3. AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion pour l'année 2021-2022 à l'association « Nos quartiers ont des talents » et ses avenants éventuels ;
4. DIT que les crédits sont prévus au budget 2021.

11 - CONVENTION CADRE RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE PAR LES BAILLEURS/SYNDICS SUR FONDS PRIVÉS DES DÉPENSES LIÉES AUX POSTES GÉNIE CIVIL, ACHAT ET POSE DES CONTENEURS ENTERRÉS POUR LES PROJETS SITUÉS SUR LES VILLES DE CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, MARCOUSSIS, MASSY, NOZAY, SAULX-LES-CHARTREUX, VERRIÈRES-LE-BUISSON ET WISSOUS

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention cadre, ci-annexée, entre les villes de Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Marcoussis, Massy, Nozay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson et Wissous, les bailleurs/syndics et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour la prise en charge sur fonds privés du financement des postes génie civil, achat et pose des conteneurs enterrés par les bailleurs/syndics ;
2. DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021 et suivants de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

12 - CONVENTION CADRE RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY, SUR DES FONDS PUBLICS, DES DÉPENSES LIÉES AUX POSTES GÉNIE CIVIL, ACHAT ET POSE DES CONTENEURS ENTERRÉS POUR LES PROJETS SITUÉS SUR LES VILLES DE CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, MARCOUSSIS, MASSY, NOZAY, SAULX-LES-CHARTREUX, VERRIÈRES-LE-BUISSON ET WISSOUS

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention cadre tripartite, ci-annexée, entre les villes de Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Marcoussis, Massy, Nozay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson et Wissous, les bailleurs/syndics et la Communauté Paris-Saclay pour la prise en charge, sur fonds publics, du financement des postes génie civil, achat et pose des conteneurs enterrés par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

2. DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021 et suivants ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

13 - ASSOCIATION LE TRIANGLE VERT : RENOUELEMENT D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2021

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'adhérer pour l'année 2021 à l'association Le Triangle Vert pour un montant de 40 000 euros pour le compte des communes d'Épinay-sur-Orge, Les Ulis, Marcoussis et Villebon-sur-Yvette ;
2. DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021 ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

14 - SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS : CONVENTION SUBSÉQUENTE RELATIVE AU FINANCEMENT DE TRAVAUX POUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE D'ORSAY NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE LA PILE DE PONT N°70 DE LA LIGNE 18 DU GRAND PARIS EXPRESS

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la convention n°2017CONV297S subséquente à la convention cadre n°2017CONV297 relative au financement des travaux de de calottage d'une conduite d'eau potable Impasse des Mûriers, à Orsay, nécessaires à la réalisation de la pile de pont n°70 de la ligne 18 du Grand Paris Express ;
2. AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget annexe eau potable de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay avant remboursement par la Société du Grand Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le présent extrait a été affiché au 21 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables du siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le service des assemblées au 01 69 35 69 59 ou par mail à l'adresse suivante : contact@paris-saclay.com

Fait à Orsay, le 17 NOV. 2021

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE

